BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2862

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Créations d'établissements

130 371 412 RCS Perpignan.
EPHEE MER.
Forme : Société Civile Immobilière.
Administration : Gérant : ARROYO Philippe Alexandre Jean nom d'usage : ARROYO.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 36, Rue Frédéric Saisset, 66750 Saint-Cyprien.
Activité : L'acquisition de l'immeuble sis à 36 rue Frédéric Saisset, 66750 SAINT CYPRIEN, ainsi que de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La propriété, l'administration et l'exploitation civile de ces biens par bail, location, mise à disposition ou autrement, ainsi que la constitution, la concession, l'acquisition, la cession, la modification, le rachat, la renonciation et l'extinction de tous droits réels immobiliers, et notamment de droits réels de jouissance spéciale portant sur tout ou partie des immeubles sociaux. La conclusion de toute convention fixant la contrepartie de la constitution ou de la cession de tels droits, que cette contrepartie soit acquittée en numéraire ou en nature, notamment par la réalisation, le financement ou la prise en charge de travaux de rénovation, d'extension, d'aménagement, d'amélioration ou d'embellissement, ainsi que l'organisation de l'accession à la Société des ouvrages et améliorations dans les conditions définies par les actes concernés. La réalisation, l'autorisation, le suivi et la réception de tous travaux sur les immeubles sociaux, ainsi que l'acquisition par accession des ouvrages, constructions, installations, aménagements et améliorations qui y sont incorporés. La souscription de tous emprunts et la constitution de toutes garanties et sûretés réelles nécessaires ou utiles au financement de l'acquisition, de la détention, de l'entretien ou de l'amélioration des immeubles sociaux, sous réserve des autorisations collectives prévues par les présents statuts. Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, y compris lorsqu'ils sont grevés d'un droit réel immobilier, sous réserve des autorisations collectives prévues par les présents statuts..
Date de commencement d'activité : 7 septembre 2026.